

La prévention du Risque Routier Professionnel

*Robert PICCOLI Conseiller technique travail
(délégation à la sécurité routière)*

Le RRP

- **Un risque professionnel à part entière**
- **Le premier facteur d'accidents mortels du travail**
- **Justifiant des mesures de prévention**
- **Une organisation originale de concertation**

Une situation qui justifie des mesures de prévention

- **La prévention s'appuie sur la mise en œuvre :**
 - **des principes généraux de prévention issus de la directive 89/391 du 12 juin 1989 (en France le Document unique d'évaluation des risques professionnels) ;**
 - **de la stratégie européenne en matière de santé et de sécurité (en France le Plan santé-travail) ;**
 - **de véritables plan d'actions**

La mise en œuvre d'un plan d'actions

- **une action de management :**
 - **des déplacements ;**
 - **des véhicules ;**
 - **des communications ;**
 - **des compétences .**

La mise en œuvre opérationnelle

Il s'agit de mettre en œuvre :

- **Une démarche de progrès continu ;**
- **En « boucle » selon le schéma suivant**

1/ identification des risques ;

2/ mise en œuvre d'un plan d'actions

3/ évaluation des mesures prises

La mise en œuvre opérationnelle

Cette mise en œuvre va s'appuyer :

- **D'une part, sur les recommandations de la CNAMTS, notamment celle du 5 novembre 2003 (risque mission)**
- **D'autre part, l'édition de bonnes pratiques facilitant la mise en œuvre concrète par les entreprises**
- **Enfin des chartes de partenariat tripartites reprenant les grands axes de management des risques tant en ce qui concerne le risque « mission que le risque « trajet »**

La mise en œuvre opérationnelle trajet

Retour sur le risque « trajet »

- **C'est le risque le + important quantitativement**
- **Il présente des différences par rapport au risque mission et doit être traité à partir de la RSE**
- **Pour se faire on s'appuie sur la recommandation du 28 janvier 2004 de la CNAMTS et sur le livre blanc du 9 février 2012 intégrant clairement une démarche de sécurité et de mobilité durables**

La mise en œuvre opérationnelle trajet

- **Nous sommes donc dans un domaine plus « soft »
entrant dans le champ de la concertation et des
démarches volontaires permettant la mise en œuvre
des plans complets de prévention du risque routier**
 - **Plans de déplacement d'entreprise ou inter
entreprises**
 - **Chartes tripartites**

Le Comité de Pilotage

Structure originale mise en place en 2001 associant :

- les pouvoirs publics dans ses différentes composantes ;
- les assureurs sociaux obligatoires ;
- des experts.

Le Comité de Pilotage

Il se fixe un programme d'actions ;

Il a élaboré différents rapports :

- Véhicules utilitaires légers ;
- Livre blanc sur le trajet domicile travail ;
- il est informé des décisions prises par le Comité interministériel de sécurité routière ;
- il formule des propositions pour ce comité

Je vous remercie pour votre attention